

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Le député emploie le mot «jamais». Je ne vais pas siéger ici à tout «jamais». Par ailleurs, je ne suis pas au courant de l'entente particulière dont parle le député. S'il veut bien me laisser le temps de m'informer, je lui répondrai.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour signaler justement une infraction au Règlement. Je voudrais vous renvoyer au paragraphe 37(1) du Règlement ainsi qu'aux articles 409 et 410 de Beauchesne, qui précisent: qu'un préambule n'a pas à dépasser une phrase unique, soigneusement formulée. Et à l'article 410, on dit que les questions supplémentaires n'ont pas besoin de préambule.

Monsieur le Président, sur les 35 questions qui ont été posées aujourd'hui, il est difficile d'être précis, mais il me semble que près de 30 d'entre elles enfreignaient ces articles du Règlement. Je voudrais simplement faire remarquer que si tous les députés respectaient le Règlement et le Beauchesne, nous pourrions tous poser plus de questions.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable John Richard Johnson, président du Conseil législatif des Nouvelles Galles du Sud, en Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Pendant la période des questions, j'ai déclaré par inadvertance que nous avions les taxes les plus élevées au monde. Monsieur le Président, je me suis trompée et j'aurais dû dire: Nous avons les plus fortes hausses de taxes du monde occidental. Je tenais à apporter cette correction.

[Français]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA 85^E CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire. Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la 85^e Conférence interparlementaire tenue à Pyongyang, République populaire démocratique de Corée, du 29 avril au 4 mai 1991.

[Traduction]

Mme le vice-président: La présidence saurait gré aux députés qui ne veulent pas prendre la parole de bien vouloir s'asseoir. Il est très difficile de savoir qui veut s'exprimer. Je vous remercie.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux).

—Le projet de loi vise à modifier les dispositions du Code criminel qui ont trait aux accusés souffrant de troubles psychologiques. Je ne suis pas l'auteur du projet de loi. Cette mesure législative a été proposée dans un livre blanc présenté par le ministre de la Justice, il y a environ trois ans. Le député de St. John's—Est était ministre de la Justice à l'époque, ce qui donne une idée de l'âge du document. Toutefois, rien n'a été fait concernant cette question depuis.

Le projet de loi est présenté afin d'accélérer le règlement de cette question. J'espère que le gouvernement envisagera de renvoyer le projet de loi à un comité afin qu'il puisse être étudié et adopté le plus rapidement possible, puisqu'il pourrait aider le gouvernement, dans le cas des personnes visées, compte tenu de la récente décision pertinente rendue par la Cour suprême du Canada.